



**AVIS MODIFIÉ AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.  
CONCERNANT LE DOCUMENT DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS POUR  
L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2020**

Le 17 avril 2020

Madame, Monsieur,

Relativement à l'assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des actionnaires (les « **actionnaires** ») de la Société financière IGM Inc. (la « **Société** »), avis est donné par les présentes que la Société utilisera le modèle de notification et d'accès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour transmettre aux actionnaires les documents reliés aux procurations, dont la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société (la « **circulaire** ») et le supplément y afférent (le « **supplément** »), et le rapport annuel 2019 de la Société contenant les états financiers consolidés audités de la Société et le rapport des auditeurs y afférent ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (le « **rapport annuel** », qui constitue, avec la circulaire, les « **documents relatifs à l'assemblée** »). Selon ce modèle, au lieu d'envoyer des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, la Société peut envoyer aux actionnaires inscrits en date du 11 mars 2020, date de clôture des registres de l'assemblée, le présent avis modifié contenant, entre autres, de l'information sur la façon d'accéder aux documents relatifs à l'assemblée en ligne et d'en obtenir des exemplaires imprimés sans frais. La Société prévoit que le document de notification et d'accès lui bénéficiera directement parce qu'il entraînera une réduction importante des frais d'impression et d'affranchissement et nous aidera à assumer notre responsabilité environnementale en diminuant le volume important de documents papier que génère l'impression des documents reliés aux procurations. Un formulaire modifié de procuration pour les actionnaires inscrits (la « **procuration modifiée** ») ou un formulaire modifié d'instructions de vote pour les actionnaires non inscrits de même que des directives sur la façon de voter accompagnent le présent avis modifié.

Cette année, par précaution, étant donné les conséquences inédites de la maladie à coronavirus COVID-19, connue sous le nom de COVID-19, sur la santé publique, et pour atténuer les risques à la santé et à la sécurité de nos communautés, actionnaires, employés et autres parties prenantes, l'assemblée se tiendra entièrement de façon virtuelle, soit par webémission en direct; tous les participants, y compris les actionnaires, seront autorisés à communiquer adéquatement entre eux durant l'assemblée, peu importe leur emplacement géographique. Les actionnaires ne pourront pas assister en personne à l'assemblée. Un résumé de l'information expliquant aux actionnaires comment assister à l'assemblée en ligne est fourni dans le supplément à la circulaire. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister, participer et voter à l'assemblée. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir ne pourront pas assister, participer et voter à l'assemblée.

L'assemblée aura lieu de façon virtuelle, par webémission en direct, à l'adresse <https://www.gowebcasting.com/10545> le 8 mai 2020 à 11 h, heure du Centre, aux fins suivantes :

1. recevoir le rapport des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, de même que les états financiers consolidés pour cette période et le rapport des auditeurs y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs;
4. adopter une résolution ordinaire confirmant la modification et la reformulation du Règlement n° 1 qui a été mis en vigueur par le conseil d'administration le 27 mars 2020; et
5. traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

La circulaire fournit des renseignements supplémentaires sur les questions qui seront traitées à l'assemblée. Pour en savoir plus sur les points précités, consultez les sections de la circulaire intitulées « *Élection des administrateurs* », « *Nomination des auditeurs* » et « *Ratification du règlement administratif modifié et reformulé* ».

### **Comment consulter les documents relatifs à l'assemblée en ligne**

Les documents relatifs à l'assemblée peuvent être consultés en ligne sur le site Web de la Société, [www.igmfinancial.com](http://www.igmfinancial.com), et dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La circulaire et le présent avis modifié pourront être consultés sur le site Web de la Société pendant un an après la date du présent avis modifié.

### **Comment demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée - avant la date de l'assemblée**

Pour obtenir sans frais des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, téléphonez à Computershare au 1-866-962-0498 (sans frais). Hors Canada et aux États-Unis, composez le 514-982-8716.

Si vous demandez des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée avant la date de celle-ci, les documents vous seront envoyés dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

### **Comment demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée - le jour de l'assemblée ou après**

Si vous demandez des exemplaires imprimés le jour de l'assemblée ou après, et dans l'année suivant la date de dépôt de la circulaire, les documents relatifs à l'assemblée vous seront envoyés dans les dix (10) jours civils suivant la réception de votre demande.

Pour obtenir sans frais des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée :

- téléphonez à la Société au 1-888-277-9559 (sans frais)

Pour recevoir des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée avant la date limite de soumission des instructions de vote (actuellement fixée au 6 mai 2020) et la date de l'assemblée, les actionnaires doivent prévoir une période de trois (3) jours ouvrables pour le traitement des demandes ainsi que les délais d'envoi habituels. On estime que les demandes devront parvenir à Computershare d'ici le 24 avril 2020 pour que les envois puissent être faits à temps. **Veillez noter que si vous demandez des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, vous ne recevrez pas d'autre formulaire modifié de procuration ou d'instructions de vote.**

### **Vote**

**Nous vous rappelons de lire le supplément et la circulaire avant de voter.** Veuillez consulter les directives figurant sur votre formulaire modifié de procuration ou d'instructions de vote pour savoir comment et quand voter. Les actionnaires peuvent voter selon l'une des méthodes indiquées sur le formulaire modifié de procuration ou d'instructions de vote ci-joint.

Les actionnaires reçoivent un formulaire modifié de procuration ou d'instructions de vote avec le présent avis modifié. S'ils n'ont pas l'intention d'assister à l'assemblée virtuelle, ils sont priés de remplir et de retourner le formulaire modifié de procuration dans l'enveloppe fournie. Pour que leur droit de vote soit exercé à l'assemblée virtuelle ou à toute reprise de celle-ci, un formulaire modifié de procuration dûment rempli doit être reçu par Computershare au plus tard le **6 mai 2020 à 11 h, heure du Centre**. Les procurations modifiées signées peuvent être déposées auprès de Computershare de l'une ou l'autre des manières suivantes : (i) par remise en mains propres à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8<sup>e</sup> étage, Service des procurations, 100, University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou (ii) par la poste, dans l'enveloppe préadressée ci-jointe, à Computershare. Si vous avez égaré l'enveloppe ci-jointe, vous pouvez poster votre procuration modifiée à Services aux investisseurs Computershare Inc., Service des procurations, 135, West Beaver Creek, B.P. 300, Richmond Hill (Ontario) L4B 4R5. L'actionnaire peut aussi voter par téléphone ou par Internet en suivant les instructions qui

figurent sur le formulaire modifié de procuration ou d'instructions de vote. Les procurations qui n'ont pas été déposées de cette façon pourraient ne pas être valides pour l'exercice du droit de vote à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci.

Les actionnaires inscrits qui souhaitent participer et voter à l'assemblée ne devraient pas remplir ou retourner le formulaire modifié de procuration. Ils devraient plutôt suivre les instructions fournies dans le supplément pour savoir de quelle façon ils peuvent participer à l'assemblée virtuelle.

Pour en savoir plus sur la nomination des fondés de pouvoir et les procédures de vote, consultez la section du supplément intitulée « *Nomination des fondés de pouvoir et exercice du droit de vote* ».

### **Questions**

Si vous avez des questions concernant le document de notification et d'accès, composez sans frais le 1-866-964-0492 (hors du Canada et aux États-Unis, composez le 514-982-8714).

**Par ordre du conseil d'administration de la Société  
financière IGM Inc.,**

Le président et chef de la direction,

*(signé) Jeffrey R. Carney*

\_\_\_\_\_  
Jeffrey R. Carney